



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat
M. Romain Pilloud : Valoriser la monnaie locale pour promouvoir la vie économique locale

Président : Tal Luder (UDC)
Membres : Jonathan Al Jundi (SOC)
Christian Burki (SOC)
Gaëtan Cousin (Les Verts)
Yves Depallens (PLR)
Angelo Giuliano (PLR)
Vincent Haldi (ML)
Andreane Jordan Meier (PLR)
Romain Pilloud (SOC)
Michel Posternak (PLR)

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le jeudi 26 avril 2018 à 19h00 à la Villa Mounsey (rue du Marché 8 à Montreux) en présence de M. Jean-Baptiste PIEMONTESE (Municipal Economie, Culture et Tourisme ECT) et de M. Pascal FRIEDEMANN (Chef du développement économique, culturel et touristique).

Préambule

La présidence de la commission est remise en jeu par le premier membre désigné ; elle n'est pas demandée, M. Tal LUDER fonctionne en tant que président-rapporteur. Il n'y a pas de déclaration d'intérêts.

Ce postulat est déposé en cosignature par M. PILLOUD et M. COUSIN

Le président propose de donner la parole au postulant, puis à la Municipalité, et passer ensuite à la discussion générale ; la commission approuve cette façon de procéder.

Informations générales (cf. article Le Régional n° 885)

Les monnaies locales et complémentaires ont traditionnellement une valeur équivalente à la monnaie officielle en cours dans le pays où elles sont émises. Un Léman vaut un franc, mais aussi un Euro, puisqu'il a la particularité d'être transfrontalier.

Ces monnaies sont nanties, c'est-à-dire que chaque franc converti est placé sur un compte bancaire. Ainsi, si le système venait à s'arrêter, les acquéreurs de billets locaux pourraient être remboursés.

Une partie des intérêts des francs placés sert à financer des projets éthiques, écologiques, culturels ou sociaux. Seuls les prestataires ont la possibilité de reconvertir leurs Lémans en francs, même si cette démarche va à l'encontre de la philosophie de base.

Déclarations faites par le postulant et le cosignataire en introduction

Le postulant nous rappelle qu'une monnaie complémentaire ou locale est une monnaie qui n'a pas été émise par un gouvernement et qui est destinée à être échangée dans une zone géographique limitée à préciser. Le but n'est pas de remplacer le franc suisse mais de modifier le circuit économique afin qu'il soit plus local.

Actuellement, 150'000 Lémans sont en circulation sur l'arc lémanique, principalement du côté du Grand Genève (Suisse et région transfrontalière.). À Montreux, un seul commerce participe à ce jour, et du côté de Vevey ce sont une quinzaine d'établissements qui sont répertoriés. Autre point pénalisant, il n'y a pas de bureau de change dans notre région.

La Suisse a une certaine tradition en ce qui concerne les monnaies parallèles, par exemple le WIR qui est utilisé par quelque 70'000 PME et qui permet de réaliser des transferts de paiements sans espèces ou de consentir des prêts à 0 % entre les participants, ce qui permet de stimuler l'économie.

D'autres monnaies complémentaires sont évoquées (p. ex. les chèques REKA et les bons d'achat de certaines grandes enseignes de commerce de détail) ainsi que le Farinet, la Grue et l'Épi ; ces informations sont disponibles dans l'article annexé au rapport.

Une application de portemonnaie électronique existe pour les Lémans, il n'est plus nécessaire de les détenir physiquement.

Position de la Municipalité

M. PIEMONTESI commence par nous lire la réponse du 18 janvier 2017 du Conseil d'État à l'interpellation Claire Richard au nom du groupe Vert'libéral intitulée "Monnaies locales : un encouragement à l'activité économique du Canton de Vaud ?" (cf. section "Réponses aux questions posées" du document). Par analogie, cette réponse peut apporter une piste de réflexion à la Municipalité.

Tout comme les cantons ont renoncé à toute compétence en matière monétaire, la Municipalité ne souhaite pas être partie prenante de cette monnaie locale. Elle pourrait tout au plus, par son rôle d'employeur, distribuer une partie des rémunérations sous cette forme pour autant que les acteurs économiques existent, ce qui n'est actuellement de loin pas le cas. Autre point à retenir, la promotion d'un produit n'est pas gratuite et engendre des coûts en parallèle de sa mise en circulation sur le marché.

Consultée à ce propos, la SICOM (Société industrielle et commerciale de Montreux) a manifesté son opposition à l'introduction d'une monnaie locale ; actuellement, 85% des achats effectués auprès des commerçants montreusiens se règlent par carte de crédit (et ceci même pour un montant de quelques francs), et 15% en espèces ; il n'y a aucun intérêt à introduire un moyen de paiement dont l'utilisation par nos visiteurs de passage serait anecdotique.

La tendance actuelle est à la dématérialisation et à la suppression des interfaces entre les clients et les fournisseurs ; tout ajout d'étapes ou de barrières supplémentaires va à l'encontre des attentes des consommateurs ; en facilitant le paiement (ParkNow est cité en exemple), il est possible de laisser plus de temps pour soigner le relationnel. La Municipalité estime qu'il y a d'autres moyens de mettre en place un climat favorable à la consommation locale.

Discussion générale, questions et réponses

La discussion s'engage ; tour à tour, le postulant, le cosignataire et plusieurs commissaires argumentent en faveur ou contre la promotion d'une monnaie locale (en l'occurrence le Léman) à Montreux. Deux courants de pensée distincts semblent se former au sein de la commission.

Le postulant et son cosignataire mettent en avant le côté éthique et écologique du projet ; en effet, les francs suisses changés en Lémans sont investis par la Banque Alternative Suisse (<https://www.bas.ch>) dans des projets sociaux et écologiques. De plus, rien n'empêche les détenteurs de Lémans de les convertir en francs suisses au cas où ils n'en auraient plus l'utilité (à noter que ce serait contraire à l'idéal porté par le projet) ; à leur sens, l'adoption de cette monnaie n'est pas contraignante vu que la démarche est volontaire et que, tout au plus, cela ne changerait rien à la situation actuelle mais

permettrait aux citoyens qui veulent adhérer à ce genre d'économie d'y participer.

M. PILLOUD ajoute qu'il est surpris de constater que malgré le fait que la Commune ait financé une exposition dont une partie évoque la monnaie locale, aucune action n'a pourtant été entreprise dans ce sens. (réf. : <https://www.montreux.ch/agirmalin> - 12 panneaux ont été proposés à la population du mercredi 25 au samedi 28 octobre 2017, au Centre commercial Forum de Montreux, dont un à propos du placement de l'argent) ;

https://www.montreux.ch/fileadmin/documents/commune-de-montreux.ch/images/Environnement_et_energie/stand_P5-10_PRINT-5.jpg

Plusieurs commissaires expriment leurs doutes quant à l'utilité de passer par la monnaie Léman afin de promouvoir la vie économique locale montreuusienne ; à leur avis, il faut passer par des mesures incitatives actives et locales plutôt que de donner mandat à la Municipalité de mettre en oeuvre un plan de communication et de promotion auprès des commerçants ; ce n'est pas là son rôle.

À ce propos, un commissaire fait remarquer que cette monnaie pouvant être utilisée en dehors de notre ville, rien n'empêchera un montreuusien d'aller dépenser ses Lémans à Vevey, ce qui serait dans ce cas complètement contre-productif étant donné que la Municipalité aurait travaillé à promouvoir un produit dont les retombées ne bénéficieront même pas directement à notre communauté !

Un autre commissaire déclare que vu la composition du tissu des commerçants de notre ville, il est difficile de demander à nos concitoyens de consommer du montreuusien étant donné le changement permanent de propriétaire des commerces, les franchises des grandes marques étrangères et la multitude d'établissements de bouche dont l'offre est plus exotique que locale.

Notre Municipal ajoute que la démarche doit rester volontaire ; il faut chercher des solutions transversales de collaboration et non pas se renfermer ; à son avis, il n'y pas besoin d'une monnaie locale pour y arriver.

Ce membre de la commission se dit intéressé en tant qu'économiste par les possibilités d'utilisation d'une monnaie locale pour autant que cela soit intégré à une mesure incitative communale ; il nous décrit un exemple : la Commune subventionne l'achat d'un vélo électrique (ce qui est réellement le cas à Montreux), mais le montant du subside est versé sous forme de monnaie à utiliser auprès d'un commerçant montreuusien. Dans ce cas, nous avons une participation communale, une incitation et un circuit économique court étant donné que l'argent reste finalement dans le cercle de la ville.

D'autres mesures incitatives sont évoquées : changer localement le cours du Léman sans modifier sa parité avec le franc suisse, p. ex. achat pour 9 Lémans d'un objet d'une valeur de 10 Lémans (principe du chèque Reka) ou verser les subventions communales aux manifestations sous forme de monnaie locale.

Autre exemple cité, le Jazz (monnaie), utilisé de 1994 à 2006 comme moyen de paiement valable uniquement pendant le Montreux Jazz Festival ; ce procédé a permis de contrôler la consommation locale auprès des partenaires d'un événement ponctuel. Son utilisation fut abandonnée avec l'arrivée des terminaux de paiement.

Le tour de table continue et d'autres exemples sont cités, cependant le débat marque quelque peu le pas et la majorité de la commission maintient son avis ; l'entier de l'assemblée partage la préoccupation de notre collègue concernant le soutien à apporter à notre commerce local et à ses acteurs, cependant, la promotion de la vie économique locale par l'introduction du Léman en tant que monnaie complémentaire n'est manifestement pas la solution qu'elle soutiendra.

Les postulants restent persuadés des bienfaits de la monnaie locale pour dynamiser le commerce local montreusien mais s'engagent aussi à présenter auprès du Conseil communal une proposition plus large sur les enjeux du commerce de proximité à Montreux.

Notre Municipal ajoute qu'il remercie la commission pour le débat autour de ce sujet qui nous interpelle finalement tous ; c'est indéniable, il y a un problème, mais c'est la manière de le traiter qui assurera sa résolution ; c'est un projet fédérateur qui nous rassemble, c'est cela qui est important à ses yeux et qu'il faut retenir.

La discussion est close et la Commission passe au vote ; la prise en considération du postulat est refusée par une majorité de voix contraires.

Conclusion

La commission recommande au Conseil de ne pas prendre en considération le postulat.

4 oui, 6 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Tal Luder (UDC)